

## | Les effets des discriminations sur la mobilisation des étudiant.e.s

PAR BENMEZIANE ANNA & MESTRE MARGOT | L2 SOCIOLOGIE | PARIS 8

Plus d'un.e étudiant.e sur deux parmi ceux que nous avons interrogés déclare avoir déjà été victime de discriminations. Cette forte proportion d'étudiant.e.s ayant déjà subi des discriminations nous a amené à nous interroger sur les effets que cette expérience pouvait avoir sur le rapport au politique de ces jeunes, dans le cadre de l'enquête menée à Paris VIII et Paris X sur le rapport au politique et militantisme des étudiant.e.s.

**Le mouvement contre la Loi travail du printemps 2016 a vu se développer des formes et des espaces particuliers de l'action collective : AG non-mixtes pour femmes, personnes racisées ou personnes LGBTI entre autres. Et cela est particulièrement révélateur de la différence d'appréhension de l'espace politique de la part des différent.e.s étudiant.e.s. Cela nous a ainsi amené à nous questionner sur les liens qu'il peut y avoir entre discriminations et rapport au politique des individus. Nous avons pour cela étudié comment les diverses discriminations (notamment celles liées au genre ou à l'origine ethnique car elles sont les plus nombreuses) ont un effet sur les formes d'engagement des étudiant.e.s et sur leur manière d'appréhender le politique et ses institutions actuelles.**

- **Le profil des enquêté.e.s**

### 1. Les motifs principaux de discrimination

Motifs de discrimination	Coché
Genre	50%
Origine ethnique	38%
Engagement politique/syndical	10%
Orientation sexuelle	9%

Lecture : 50% des étudiant.e.s qui se déclarent discriminé.e.s le sont à cause de leur genre. NB : certaines personnes peuvent cumuler plusieurs discriminations.

Les personnes que nous étudions ici sont celles ayant déclaré avoir déjà subi, au cours des cinq dernières

années, parfois ou souvent (selon les hypothèses, il se peut que nous ne distinguons pas les personnes ayant répondu « parfois » de celles ayant répondu « souvent ») des traitements inégalitaires ou des discriminations à cause de leur âge, leur sexe, leur genre, leur tenue vestimentaire, leur état de santé, leur couleur de peau, leur orientation sexuelle, leur religion, leur engagement syndical ou politique, ou autre. Nous étudions donc ici seulement les personnes qui estiment de manière *subjective* être discriminées.

N.B. : Toute personne - bien qu'elle puisse subir *objectivement* des traitements inégalitaires - ne se sent pas légitime à se dire discriminée. Il faut en effet avoir un certain capital culturel ou politique pour pouvoir se dire discriminé, car cela nécessite d'avoir conscience que l'on a des droits en tant qu'individu. Les motifs de discrimination les plus observés sont par ordre décroissant le genre, l'origine ethnique, l'engagement politique ou syndical et l'orientation sexuelle.

- **Une sensibilité politique plus forte chez les étudiant.e.s ayant subi des discriminations**

Le rapport à la politique des étudiant.e.s ayant subi des discriminations est particulier, leurs opinions tout comme leurs actions se distinguent sur certains points de ce qu'on observe chez les autres étudiant.e.s.

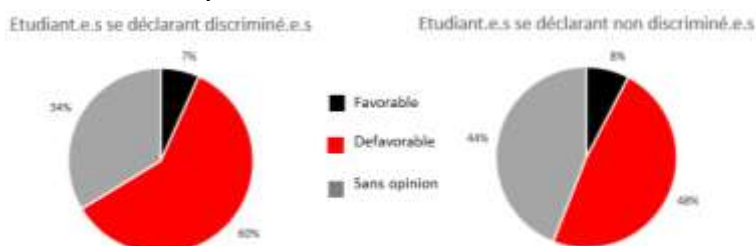
Pendant le mouvement de lutte contre le projet de loi travail qui s'est déroulé entre les mois de mars et juin 2016, ils ont été très présents dans les manifestations et les assemblées générales. Ils sont en effet majoritairement défavorables à ce projet de loi :

### Encadré 1 | L'ENQUETE ET SES LIMITES |

*Premièrement, bien qu'une enquête par questionnaire puisse être conçue pour représenter le plus possible la population dans son ensemble, elle nous fournit toujours une vision simplifiée de la réalité. Ensuite le déroulement de l'enquête (passation des questionnaires) a pu aussi constituer un biais : nous n'avons pas pu distribuer le questionnaire à autant d'étudiant.e.s que souhaité au départ (refus, salles vides), certaines réponses étaient aussi incomplètes. Enfin, par rapport à notre thématique spécifiquement, nous n'avons pas assez de questions autour des discriminations dans le questionnaire (du fait que celui-ci a été conçu pour étudier globalement le rapport des étudiant.e.s au politique et au militantisme) ce qui a nécessairement limité notre exploitation des données. Par ailleurs, le fait d'avoir enquêté à Paris 8 spécifiquement a pu créer un biais dans notre analyse (du fait de la forte présence de militant.e.s et d'étudiant.e.s engagé.e.s par rapport à d'autres universités).*

ils sont 59% à avoir une opinion défavorable sur la loi travail, contre 48% pour ceux n'ayant pas été discriminé.e.s. Ils semblent aussi avoir une sensibilité politique plus forte, car ils sont moins nombreux.ques les étudiant.e.s non discriminé.e.s à ne pas avoir d'opinion sur la loi travail.

## 2. Opinion sur la loi travail



Lecture : 48% des étudiant.e.s qui se disent non-discriminé.e.s ont un avis défavorable sur la loi travail

Entre 2015 et 2016, ils sont plus nombreux.ques à avoir participé à des manifestations, les étudiant.e.s ayant été discriminé.e.s sont 21% à avoir participé au moins une fois à une manifestation en 2015-2016, contre 15% de ceux ne se sentant pas discriminé.e.s ; et ils sont 13% à avoir participé au moins trois fois à une manifestation en 2015-2016, contre 6% de ceux ne se sentant pas discriminé.e.s. Il n'est donc pas surprenant de voir qu'ils ont été plus présent.e.s lors des manifestations contre la loi travail : 25% des étudiant.e.s ayant subi des discriminations ont participé à au moins une manifestation contre cette loi, contre 16% de ceux se disant non discriminé.e.s. Les étudiant.e.s victimes de discrimination participent également plus aux assemblées générales (AG) : 30% d'entre eux ont participé à au moins une AG, soit 7 points de plus que les étudiant.e.s ne se sentant pas discriminé.e.s.

D'après ces résultats, lorsqu'un.e étudiant.e est victime de traitements inégalitaires, il/elle a donc plus tendance à avoir un intérêt pour la mobilisation contre la loi travail et à s'y investir, ainsi qu'à avoir une sensibilité politique plus forte que les autres étudiant.e.s.

## • Un rejet plus prononcé du système électoral

Les étudiant.e.s ayant été discriminé.e.s votent moins que les étudiant.e.s non-discriminé.e.s. On sait d'après de nombreuses études sociologiques que les jeunes font partie des moins inscrits sur les listes électorales avec les personnes âgées. Le fait que, parmi les étudiant.e.s qui font le choix de voter, les étudiant.e.s ayant subi des discriminations soient moins nombreux peut signifier un désintérêt pour la politique institutionnelle, un éloignement des institutions traditionnelles. Les étudiant.e.s ayant été discriminé.e.s sont 70% à exprimer la volonté d'aller voter aux prochaines élections présidentielles françaises, contre 75% des étudiants se disant non discriminé.e.s.

### 3. Rapport au vote des étudiant.e.s discriminé.e.s

Avoir subi des discriminations	Volonté de voter aux prochaines élections présidentielles française de 2017			
	Oui	Non	Vous n'en n'aurez pas le droit	Total général
Oui	70%	17%	13%	100%
Non	75%	15%	10%	100%
Total général	72%	16%	12%	100%

De plus le fait de ne pas aller voter est un choix entièrement politique. En effet les étudiants se sentant discriminé.e.s estiment à 43% que l'abstention peut-être une revendication politique, contre seulement 34% des étudiant.e.s se considérant non discriminé.e.s. L'abstention peut donc être réellement prise comme une prise de position politique et militante.

## • Une plus forte occupation des espaces "alternatifs" de lutte politique

Cette distanciation vis-à-vis du système électoral de la part des étudiant.e.s victimes de discriminations s'accompagnent aussi d'une présence plus forte de ces étudiant.e.s dans les espaces plus « *alternatifs* » de l'action politique. Le mouvement contre la loi travail du printemps 2016 a été marqué notamment par le succès des diverses « Nuits Debout » partout en France, actions qui consistaient à occuper une place publique pour en faire un lieu de rassemblement, de discussions

### Encadré 2 | Méthodologie | La méthode du Khi2 |

Nous avons vérifié les liens de dépendance et d'indépendance entre nos variables grâce à la méthode du Khi2. Ce calcul permet d'observer la différence entre valeurs réelles (observées au cours de l'enquête) et valeurs théorique (telles qu'elles seraient s'il n'y avait pas de dépendance entre les variables). Si la probabilité associée au Khi2 est inférieure à 0.1, les différences observées sont significatives au seuil de 1%, ce qui signifie l'hypothèse d'indépendance des deux variables peut être abandonné. La dépendance des variables est acceptée jusqu'au seuil de 10%, au-delà on estime qu'elles n'ont pas de lien entre elles.

et de débats autour de l'actualité de la loi travail, mais aussi plus globalement de questions politiques et citoyennes. Et ce que l'on observe c'est que les étudiant.e.s ayant subi des discriminations sont nombreux à avoir participé à Nuit Debout. En effet, parmi l'ensemble des étudiant.e.s ayant déclaré avoir participé à Nuit Debout, la part des étudiant.e.s victimes de discriminations s'élève à 66%, tandis que les étudiant.e.s n'ayant pas été victimes de discriminations étaient 34% à y avoir participé. Les étudiant.e.s victimes de discriminations semblent ainsi être à la recherche de ce type d'espaces où la parole circule hors des cadres traditionnels, étant eux-mêmes porteurs d'une parole qu'il est parfois difficile de faire circuler dans les cadres traditionnels du débat politique. D'autant plus que Nuit Debout (notamment à Paris) était composée de plusieurs commissions (dont certaines non-mixtes) réservées aux femmes, aux personnes LGBTI+, aux personnes victimes de discriminations liées au racisme ou au handicap, etc ; ce qui a largement pu amener ces étudiant.e.s victimes de discrimination à investir largement davantage cet espace que leurs congénères non-victimes de discrimination.

#### 4. Part des étudiant.e.s discriminé.e.s dans les participant.e.s à Nuit Debout

Avoir subi des discriminations	A participé à Nuit Debout		
	Oui	Non	Total général
Oui	18%	82%	100%
Non	13%	87%	100%
<b>Total général</b>	<b>16%</b>	<b>84%</b>	<b>100%</b>

Lecture : La part des étudiant.e.s discriminé.e.s ayant participé à Nuit Debout est de 18%.

Les étudiant.e.s ayant subi des discriminations sont aussi plus nombreux.ses que les autres à avoir occupé des lieux (au sein de l'université) dans le cadre de la mobilisation contre la loi travail. De fait les effectifs des étudiant.e.s (discriminé.e.s ou non) ayant participé à l'occupation de lieux sont dans l'ensemble plutôt faibles, puisqu'ils ne sont que 142 sur les 2376 étudiant.e.s interrogé.e.s. Mais nous avons choisi de conserver cette variable car nous estimons qu'elle est significative sociologiquement, du fait de la structure particulière du groupe de personnes ayant pris part à l'occupation de l'université. Ainsi ce que l'on observe c'est que les étudiant.e.s ayant subi des discriminations sont plus nombreux à avoir participé à Nuit Debout. En effet, parmi l'ensemble des étudiant.e.s se disant discriminé.e.s, 18% d'entre eux déclarent avoir participé au moins une fois à Nuit Debout, tandis que 13% des étudiant.e.s se disant non-discriminé.e.s déclarent y avoir participé. Les étudiant.e.s victimes de discriminations semblent donc encore une fois investir

### Encadré 3 | DEFINITIONS

- **Discrimination** : la discrimination quand elle directe est le fait de traiter de manière non égalitaire une personne en raison de son appartenance ou non appartenance réelle ou supposée à un groupe. Ou indirecte : pratique neutre en apparence mais qui produit des discriminations/désavantages non justifiés.
- **Lieux alternatifs** : espaces de rencontre, d'action politique, qui ne sont pas des lieux prévus institutionnellement à cet effet (ex. : Nuit Debout, cortège de tête, etc.)
- **LGBTI** : Sigle de lesbien (« lesbien »), gay (« gay »), bisexuel (« bisexuel »), transgender (« transgenre ») et intersexed (« intersexe »).
- **Rapports de dominations** : désigne toute relation entre individus ou entre groupe sociaux où l'un des membres de cette relation exerce un pouvoir sur l'(es) autre(s). Ce pouvoir découle de l'appropriation de ressources (matérielles ou symboliques) par le dominant, qui exclut aux autres l'accès aux ressources.

d'avantage que les autres les espaces plus « *alternatifs* » du champ politique.

Ces étudiant.e.s sont également nombreux.ses à avoir été dans le cortège de tête lors des manifestations contre la loi travail. 17% des étudiant.e.s victimes de discriminations ont participé à une manifestation en étant dans le cortège de tête, soit 6 points de plus que les étudiant.e.s non-victimes de discriminations (11%). Rappelons que ce cortège de tête se réclamait cortège autonome, c'est-à-dire indépendant et distinct du cortège syndical et des partis et organisations politiques. Et c'est par cette volonté de se distinguer des cadres, acteurs et fonctionnement traditionnels des manifestations, que le cortège de tête constitue un espace « *alternatif* » de l'action politique où le militantisme n'est plus systématiquement le corollaire d'un rattachement direct ou indirect à une organisation politique.

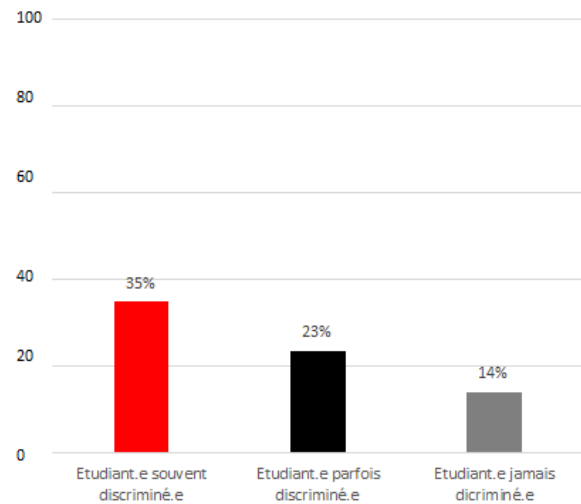
#### • Des rapports de domination qui subsistent au sein des divers lieux de l'action politique

Si les étudiant.e.s victimes de discriminations prennent parfois leurs distances avec certains cadres traditionnels de l'action politique – bien qu'ils ne soient pas pour autant moins investi.e.s politiquement – c'est aussi parce que des rapports de domination subsistent en leur sein. Les hommes cisgenres blancs (voire hétérosexuels, et plutôt de classe supérieure) restent la figure dominante dans les organisations politiques.

Et cela a des conséquences : difficulté à faire valoir sa parole et ses revendications spécifiques, à s'imposer dans les rapports de force, à prendre la parole en public, etc. Les personnes victimes de discriminations peuvent ainsi avoir tendance à s'investir politiquement plutôt hors des cadres traditionnels (en dehors des organisations politiques, ou dans des espaces constitués exclusivement pour des personnes subissant des discriminations spécifiques). C'est notamment ce que nous avons observé lors de notre enquête par entretiens avec des étudiant.e.s de Paris 8 mobilisé.e.s contre la loi travail. Une étudiante affirmait ainsi qu'en tant que « *femme noire* » elle souhaitait plutôt s'engager dans des collectifs ou associations (afro-féministes entre autres) que dans des organisations qui reproduisent perpétuellement les mêmes rapports de domination (partis, syndicats) pour être sûre de pouvoir faire proprement valoir ses revendications. Nous avons tenté de vérifier cette hypothèse avec notre enquête par questionnaire, mais nous n'avons pas obtenu les résultats que nous espérions : alors que nous pensions que les étudiant.e.s victimes de discriminations seraient moins présent.e.s que les autres dans les partis et syndicats, c'est en fait le phénomène contraire que nous avons observé. Ces étudiant.e.s semblent être plus nombreux à être ou avoir été adhérent.e.s à un parti ou un syndicat (il faut toutefois garder en tête que ce fait concerne dans l'ensemble peu d'étudiants, 195 sur 2376). Cela peut éventuellement s'expliquer par un effet de contexte : à Paris 8 il y a une forte présence de militant.e.s et d'organisations LGBTI, non-mixtes pour femmes et/ou personnes racisées.

Nous avons aussi voulu étudier les rapports de domination au sein du champ politique sur la base des prises de paroles en AG. Notre première hypothèse était que ceux ayant déjà subi des discriminations prennent moins la parole, se pensant non légitimes à le faire car ils ne font pas partis des « dominants ». Les résultats obtenus vont à l'encontre de ce raisonnement, les étudiant.e.s ayant été parfois et souvent discriminé.e.s sont 19% à avoir pris la parole en Assemblée Générale contre 8% des étudiant.e.s n'étant pas discriminé.e.s. Cela peut s'expliquer encore une fois par le contexte spécifique de Paris 8, où les AG non-mixtes ont été très nombreuses pendant le mouvement contre la loi travail. Ces AG non mixtes ont créé un espace où les rapports de dominations habituels sont inexistant, la parole est de ce fait plus facile d'accès pour les personnes qui subissent d'ordinaire ces rapports de domination. Une personne se reconnaissant discriminée peut aussi se sentir légitime de prendre la parole lors d'AG « classique » si elle est militante et habituée à la prendre.

## 5. Discriminations et violences policières



Lecture : 35% des étudiant.e.s souvent discriminé.e.s ont déclaré avoir subi des violences policières durant la mobilisation contre la loi travail.

Les personnes qui subissent des discriminations ont aussi été plus souvent victimes de violences policières lors des manifestations contre la loi travail. Les étudiant.e.s qui se disent souvent victimes de discriminations sont environ un tiers à avoir subi des violences policières au moins une fois, et les étudiant.e.s qui disent subir parfois des discriminations sont environ un quart à avoir été victimes au moins une fois de violences policières. Seulement 14% des personnes n'ayant jamais été victimes de discriminations affirment avoir été confrontées aux violences policières. On peut donc en déduire que les personnes habituellement sujettes à discriminations sont particulièrement menacées par la présence policière en manifestation.

### Encadré 4 | BIBLIOGRAPHIE

BERENI Laure, « Lutter dans ou en dehors du parti ? L'évolution des stratégies des féministes du Parti socialiste (1971-1997) », *Politix*, 1/2006 (n° 73), p. 187-209.

DULONG Delphine, « Institutions politiques », *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Références », 2013, p. 273-286.

DULONG Delphine, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2012, 124 pages.

JOUNIN Nicolas (et alt.), « Le faciès du contrôle. Contrôles d'identité, apparence et modes de vie des étudiant(e)s en Île-de-France », *Déviance et Société*, 1/2015 (Vol. 39), p. 3-29.